

Les « Mutuelles sociales des enfants » dans les camps de prisonniers en Allemagne¹, une initiative méconnue pendant la guerre de 39-45

Isabelle VAHA

Résumé

Il semblerait que le sujet des prisonniers de guerre soit encore loin d'être complètement exploré. A ce jour, il est souvent question d'une vision plutôt militaire de celui-ci, assortie d'inventaires comptables, de recensements de trajectoires ou encore de l'encadrement régalien spécifique de ces soldats mis au pas par les Allemands. Il est aussi question de batailles de reconnaissance post-conflit ou bien des nombreuses activités d'assistance² qui leur sont accordées pendant leur captivité. Mais ils sont également les acteurs involontaires de la célèbre mascarade organisée par Laval, appelée « La Relève », qui consistait à faire croire aux Français que travailler volontairement en Allemagne permettrait un retour hâtif des pères, des fils ou des frères. Actuellement, il manque vraisemblablement des études plus larges sur le quotidien des captifs au sein des *Stalag* en Allemagne. Il existe, certes, des carnets intimes, des témoignages écrits pour la famille, souvent transmis *post-mortem et quelques* ouvrages autobiographiques. Mais dans son ensemble, l'observation clinique du prisonnier est plutôt restreinte sauf dans l'ouvrage de Christophe Lewin, *Le retour des prisonniers français*, publié par les Editions de la Sorbonne, en 1997.

C'est au Service des Manuscrits à la BNF qu'est conservée une information plutôt intimiste et méconnue : l'existence de « Mutuelles des enfants » abondée par des cotisations régulières ou ponctuelles des prisonniers eux-mêmes. De quoi s'agit-il ?

Mes recherches doctorales m'ont conduite à consulter les journaux et rapports de plusieurs camps de prisonniers qui révèlent l'existence de collectes caritatives réalisées au sein même des camps de prisonniers en Allemagne converties en Mutuelles ou Caisses d'entraide. Dans certains, il est créé une « *Mutuelle des enfants* » dont les objectifs sont, à la fois, un rappel moraliste (les soldats prisonniers doivent conserver leur dignité malgré leur défaite et leur comportement jugé, par certains, inacceptable) et en même temps, celui de soulager la situation matérielle des enfants. Il faut insister sur cette dimension dite moraliste. En effet, la doxa vichyste définit abondamment le rôle que doivent obligatoirement jouer les pères de famille, en particulier. D'ailleurs, une brochure³ abondamment illustrée, éditée par le

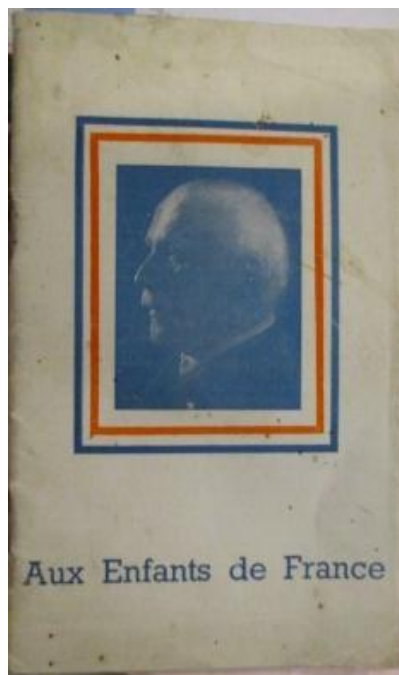
¹ Service des manuscrits de la BNF/ NAF 1780, NAF 1881 NAF 1785(1-2), NAF 12 283

² Organisées par la Direction Générale des Prisonniers de Guerre et ses organismes satellites.

³ Fonds documentaire personnel

Commissariat à la Famille, leur est destinée : « *Futurs chefs de famille...sera pour vous de belles moissons selon que vous opterez pour une vie saine, sobre et pure.* » De plus, Pétain, dans son petit livre⁴ édité par son Cabinet et destiné aux enfants, outre de leur présenter une liste de commandements pressants, rappelle à tous que « *la patrie demeure intacte tant que subsiste l'amour de ses enfants pour elle.* » La définition du terme « enfants » est, bien entendu, à prendre au sens large mais il interpelle également la filiation familialiste défendue par l'idéologie vichyste, dans une société qui n'existe que par la famille. Pétain clôt d'ailleurs l'opuscule par un conseil : « *Enfants de France, vous avez lu ces belles pages, emportez-les chez vous et que toute famille les relise souvent. Ainsi, de votre côté, vous facilitez la tâche du Maréchal*⁵. » Quant aux prisonniers de guerre eux-mêmes, Pétain se souvient de ces derniers dans son message du 8 octobre 1940 : « *Le sort des prisonniers retient en premier lieu mon attention. Je pense à eux parce qu'ils ont lutté jusqu'à l'extrême de leurs forces et que c'est en s'accrochant au sol de France qu'ils sont tombés aux mains de l'ennemi*⁶. »

Ce n'est pas pour autant qu'il s'agit de relativiser la sincérité des prisonniers dans leur fonction parentale qui peut s'exercer bien au-delà des prescrits idéologiques. La séparation des pères de leurs enfants est une réalité qu'il serait indécent de nier.



Livret du Maréchal Pétain destiné aux enfants
(Collection Isabelle Vaha)

Il est donc nécessaire de poser des actes qui formalisent concrètement cette parentalité paternelle parce qu'il faut « *lutter contre l'indifférence et de mettre l'enfant à l'honneur.* » Des collectes d'argent sont alors organisées qui s'adressent aussi bien aux prisonniers qui n'ont pas d'enfants que ceux qui ont une famille. Dans le Stalag IV B, c'est une mutuelle

⁴ Fonds documentaire personnel

⁵ Idem

⁶ *La France Nouvelle, Appels et Messages, 17 juin 1940, 17 juin 1941*, Maréchal Pétain, Livre édité sous la haute autorité et le contrôle personnel de Monsieur le MARECHAL PETAIN, CHEF DE L'ETAT (libellé ainsi sur le livret) (Fonds documentaire personnel)

« *Souvenir aux morts et assistance à leur famille* » qui pourvoient à l'avenir des orphelins. Dans ce même camp, des événements dits extraordinaires comme kermesses, tombolas, conférences, galas sportifs et artistiques sont l'occasion de récolter des fonds sur la base « *de faire du bien tout en s'amusant mutuellement.* » A la suite d'une collecte, au stalag IV B, 93 enfants de prisonniers vont recevoir 1000 frs. Toujours dans ce même stalag, des livrets d'épargne alimentaire sont ouverts en faveur d'enfants restés en France. 2000 frs sont accordés aux enfants des prisonniers du stalag IV G pour qu'ils puissent partir en colonies de vacances. Il existe également une « *Caisse de secours aux enfants* » dans le Stalag IX A. Dans le stalag II A, c'est une allocation-enfants qui est abondée et versée mensuellement à certaines familles en difficultés. Pour l'alimenter, on demande aux prisonniers de verser 3 RM (*Reichsmark*) mensuels. Le calcul des cotisations s'appuie sur la base de l'équivalent d'une rémunération d'une journée de travail pour ceux qui ont une activité professionnelle au sein même du camp ou à l'extérieur. Citons les officiers dans l'Oflag IV B qui en feront cadeau aux prisonniers moins gradés du Stalag XYA, lors du 18 juin 1942, décrété comme journée de l'entraide. A cette occasion, ils sont soutenus par la Croix-Rouge, les Biscuiteries Lorraines de Nancy, celles de Gringoire ainsi que par l'ambassade de Madrid. Par ailleurs, dans plusieurs camps, le 14 juillet sera désigné, d'office, comme journée de la solidarité, qu'il faut fêter avec « *force et dignité* ». Dans la forteresse de Koenigstein, 46 généraux et le médecin-capitaine vont également participer à une caisse d'entraide en faveur des enfants. Plusieurs concours sont organisés dans les camps qui peuvent rapporter des prix en argent qui permettent, eux aussi, d'abonder les mutuelles et les diverses allocations de solidarité. Les concours sont passés par des prisonniers dont l'expertise peut être interpellée. Pour exemple, dans le champ technique de l'urbanisme, un concours du meilleur croisement de route est organisé dans les Stalags XX A et XX B. Dans ce camp, en parallèle des concours, on récoltera, en 1942, 59.994 Frs pour les orphelins de guerre. 47.760.60 Frs sont convertis en allocation-enfants. Il existe également d'autres concours : crochet, potagers, etc. Certains camps profitent de la libération des prisonniers pour organiser une cérémonie d'adieu au cours de laquelle on lèvera des fonds d'urgence pour les familles et plus particulièrement à l'adresse des enfants.

A cela s'ajoutent 4.064.647 Frs offerts directement au Secours National par les Stalags XX A et XXB. Ces donations sont une « *œuvre de solidarité à laquelle le Maréchal Pétain a convié tous les Français.* » Car « *Le prisonnier sent le besoin de s'unir aux autres.* » « *Et ce sont ceux-là qu'une belle récompense attend au retour, la certitude d'être resté un homme précieux à leur famille et à leur pays.* » Parce que donner est « *Le triomphe de la volonté.* » Il faut donc constituer une communauté qui intègre les « *prisonniers malchanceux* » qui méritent d'avoir « *les honneurs* » de la générosité de leurs camarades. Celle-ci s'accompagne d'un chant qui magnifie la relation entre le père prisonnier et son enfant :

*..Et, de nos enfants l'ardente prière
Pour la France en deuil et le père absent
Tout ce que, par eux, le pays espère
Tout ce que, pour eux, notre cœur ressent.⁷*

Dans l'Oflag XVIII A, les prisonniers sont invités à réaliser des œuvres artistiques sur l'enfance. Mais les conditions organisationnelles sont difficiles : manque de matériel, baisse significative du moral des prisonniers, rareté des exposants. Elles compromettent le succès

⁷ Prière pour les prisonniers. (Fonds documentaire personnel)

de la manifestation dont l'entrée payante visait à remplir la Caisse de solidarité à destination des enfants. Cela ne refroidit pas pour autant l'énergie créatrice des intéressés. De nombreux papillons informatifs circulent dans les camps. Afin d'assurer la communication sur les collectes d'argent, certains prisonniers mettent à disposition leurs talents de graphistes. Des affichettes sont ainsi distribuées au sein des camps ou publiées dans les journaux internes.⁸ :



Documents conservés à la BNF
(NAF 1728 et NAF 1781)

Dessiner, peindre pour la cause des familles et principalement les enfants est un moyen pour les prisonniers d'être des acteurs visibles de l'assistance dans le contexte de captivité que nous connaissons. *« Mais, même si une certaine forme d'activité aide le prisonnier à supporter sa condition, il n'en ressent pas moins une profonde nostalgie du monde laissé derrière lui. C'est à lutter contre les effets de cette séparation que le prisonnier emploie le meilleur de lui-même⁹. »*

Il existe 3 moyens de transmission de ces fonds d'aide :

. Par le biais d'organismes caritatifs officiels : Secours National, Croix-Rouge sans oublier la Direction générale des Prisonniers Français en Allemagne. Cette dernière est relayée, entre autres, par la Mission Scapini, sise au 68, de la Rue de la Chaussée d'Antin à Paris, qui centralise les collectes de certains stalags et diligente même des enquêtes à domicile pour évaluer les situations. Les assistantes sociales sont également concernées par ces collectes et leur répartition, ce qui leur permet de puiser dans ces fonds de solidarité et aider ainsi les familles en difficultés.

. Par le biais des « hommes de confiance », les « VMann »¹⁰ désignés par les prisonniers et validés par les autorités tutélaires allemandes qui se chargent également de la gestion de ces oboles.

⁸ Tous ces éléments d'information sont issus des documents rassemblés par la Croix-Rouge en vue d'une exposition *de la vie intellectuelle et sociale des camps* au Grand Palais, en juin 1944, Services des Manuscrits de la BNF, *L'âme de camps*, NAF 1780, NAF 1781, NAF 1782, NAF 1785(1-2) NAF 12 283.

⁹ *Paris 1943*, Revue *Arts et lettres*, Editée par la Ville de Paris, PUF, Paris, 1943, page 128.

¹⁰ Contraction de *Vertrauensmann*.

. Par le biais des libérables ou permissionnaires qui peuvent remettre directement l'argent aux familles.

Plusieurs journaux internes relaient l'existence de ces caisses de secours comme, par exemple, *Le Moineau*, *Le Korrigan*, *l'Ephémère*, *Le Treize*, *Le Chasse-Bille*, *L'Espoir*, *la Double Gamelle*, *le Camp-Cans* et d'autres qui ne manqueront pas d'appeler à la générosité des prisonniers. Dans chaque camp, des militants caritatifs investiront le champ de la collecte assistancielle. On peine à imaginer une telle effervescence alors que les conditions de captivité sont souvent dramatiques. En effet, à la lecture des carnets et journaux des stalags et devant cette sorte de bouillonnement de l'événementiel qui semble régner dans les camps, on pourrait croire que la récolte de fonds se fait dans des conditions de sérénité optimales. Il n'en est rien. L'enfermement des hommes est une constante que le théâtre, le dessins ou l'organisation de concours ne peut effacer d'autant que le quotidien n'échappe jamais aux prérogatives des Allemands sous toutes ses formes : brimades, décisions arbitraires, obligations protocolaires, maltraitances diverses. Néanmoins, Georges Bastien, auteur de l'article « *Les prisonniers et l'art* » paru dans la revue *Arts et lettres* de la Ville de Paris en 1943, pourra dire : « *Songez à mettre dans vos colis, livres nouveaux, et revues, couleurs et pinceaux, toiles et crayons. Si « votre » prisonnier ne s'en sert pas lui-même, il les donnera à des camarades en qui la vocation artistique s'est éveillée ou se continue et qui trouvent un réconfort dans l'exercice du plus noble des divertissements*¹¹. » Ainsi, initier des activités de toutes sortes et y participer peuvent maintenir le prisonnier en état d'éveil créatif, luttant ainsi, par divers moyens, contre les affres de la détention et peut-être même aider à supporter l'idée qu'il porterait la responsabilité de la défaite de son pays, d'ailleurs qualifiée « *d'étrange* » par Marc Bloch¹². Car c'est aussi de cela qu'il s'agit dans la mesure où une armée défaite est considérée comme objet d'opprobre et de dénégation. « *La défaite de mai-juin 1940 bouleversa la France de façon inouïe. Des élites en fuite, une armée balayée, des populations éperdues, le traumatisme fut autant collectif que personnel*¹³. » Et dire que certains soldats se sentent responsables de cette situation n'est pas un vain mot. Ce qui expliquerait, en partie, le besoin de retrouver une certaine dignité en prenant une place conscientisée dans la micro-société que représente le camp. De plus, engranger des fonds destinés au mieux-être de leurs familles permet aux prisonniers de conserver leur rôle de chefs de famille protecteurs, même à distance, tentant ainsi d'entretenir un lien avec leurs proches dont ils sont parfois sans nouvelles. Il est probable que ces actes assistanciers menés dans un contexte particulier soit aussi un moyen de reprendre quelque peu la main sur l'arbitraire de la captivité. Pour le prisonnier, contribuer à l'amélioration de la situation de sa famille est, d'une certaine manière, l'occasion de dépasser son statut d'individu puni, celui que Michel Foucault appelle l'infacteur et contre lequel la société a le droit de se dresser¹⁴. Par ailleurs, le temps est long de l'autre côté des barbelés. Malgré la promesse du gouvernement de Vichy de rapatrier au plus vite les prisonniers, on sait que la réalité fut toute autre. En dépit de la libération sporadique de certains, « *Il était clair que l'Allemagne ne libérerait pas tous les prisonniers... Vichy prit alors des mesures pour aider les familles qui*

¹¹ *Ibid.* page 129.

¹² Bloch Marc, *L'Etrange défaite*, Edit. Folio Histoire, Paris, 1990.

¹³ Virgili Fabrice, *Naître ennemi*, Edit. Payot, Paris, 2014, page 7.

¹⁴ Foucault, Michel, *Surveiller et punir*, Paris, Edit. Gallimard, 1975, p. 92.

*comptaient des prisonniers de guerre*¹⁵. » Les prisonniers, eux-mêmes, faisant fi de la fragilité de leur situation et de leurs moyens, s'associèrent, à leur manière, au dispositif.

Précisons que l'apparente adhésion des Allemands aux activités assistancielles des prisonniers n'a rien de surprenant. Elle obéit à une logique parfaitement pensée par les Allemands. Rappelons que leur stratégie, en matière d'entraide, est de favoriser tout ce qui peut être réalisé par la population française, elle-même, y compris dans la situation singulière de l'enfermement, pourvu qu'elle n'occasionne pas de frais à l'Occupant. Outre le fait de défendre un principe de rentabilité, il réaffirme, une fois encore, sa volonté de vassaliser, d'une façon visible ou subtile, le pays qu'il a vaincu. Ce qui n'enlève en rien à la force du don pratiqué par les prisonniers dont la situation matérielle est souvent très proche du dénuement. La dimension humaniste de cette organisation charitable au sein même des camps souligne le caractère exceptionnel d'une activité dont on ne parle pour ainsi dire jamais.

Isabelle Vaha

Enseignante, Docteure en Sciences de l'Education, option histoire

¹⁵ Fishman, Sarah, *Femmes de prisonniers de guerre*, Paris, Edit. l'Harmattan, 1996, p. 59.